Jour J-147

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

Basculement du Budget des moyens au Budget-Programme

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

06/08/2019

Échanges commerciaux États-Unis-Afrique — P2

Alassane Ouattara exhorte à identifier de nouveaux chemins

• Appui à la Zone de libre-échange continentale — P 3

Les États-Unis et l'Ua signent un protocole d'accord

• Élaboration d'un plan directeur des infrastructures nationales — P 4

La Côte d'Ivoire, le Mcc et Bechtel s'engagent dans un partenariat

Transformation locale de la noix de cajou — P 9

Huit opérateurs s'installent

ÉCHANGES COMMERCIAUX USA-CÔTE D'IVOIRE — P10

Ouattara ambitionne un niveau des exportations de 1 750 milliards Fcfa d'ici à 2025

REVUE DE PRESSE DCF

Regard

Changement d'ère

Les États-Unis et l'Afrique subsaharienne ont bien changé depuis la promulgation par Washington, en 2000, de l'Africa Growth and Opportunity Act (Agoa, cette loi sur la croissance et les opportunités de développement en Afrique instaurant un mécanisme préférentiel qui exempte de droits de douanes une liste importante de produits en provenance d'Afrique à destination du marché américain. L'Afrique a renoué avec des taux de croissance significatifs de 5% en moyenne annuelle durant une bonne partie de la première décennie 2000, des guerres effroyables ont quasiment cessé, et le continent a pris la pleine mesure des défis de l'heure en ratifiant le traité instituant une Zone de libre-échange continentale (Zleca) censée mettre un terme à la fragmentation des pays et ouvrir un marché plus large. De nouvelles puissances économiques ont émergé, pour accompagner ces mutations africaines. Au nombre de celles-ci, la Chine, devenue depuis dix ans et sans discontinuer, le premier partenaire commercial de l'Afrique, au point où une bonne partie de la croissance africaine de la dernière décennie est réputée provenir de cette forte implication de l'Empire du Milieu.

PAR
VALENTIN MBOUGUENG

De leur côté, les États-Unis d'Amérique, ayant d'autres questions de politique intérieure ou de géopolitique mondiale à relents sécuritaires à régler, ne se sont pas impliqués massivement en Afrique. L'Agoa a certes permis des avancées au plan commercial, sans parvenir toutefois à impacter de façon vigoureuse les économies de pays éligibles à la merci des sanctions américaines pour non-observance des critères fixés unilatéralement par les États-Unis. Au moment où l'Amérique de Donald Trump travaille à ses ambitions de grandeur, et les pays africains à leur émergence économique en diversifiant les partenariats, le système originel de l'Agoa ne pouvait tenir plus longtemps, en l'état. D'où la volonté d'aller au-delà qui transparaît des propos tenus depuis dimanche, à Abidjan, par des officiels américains. Un changement d'ère se dessine donc, et il reste à inventer les moyens de faire de la nouvelle époque qui pointe à l'horizon, celle du gagnant-gagnant. Pour se transformer au profit d'un mieux-être collectif, l'Afrique a besoin de partenaires qui investissent massivement et contribuent par des financements classiques ou par la voie des PPP, à la réalisation des infrastructures dont elle a besoin. Pour réaliser ses rêves de grandeur, les États-Unis ont besoin des retours sur investissements inégalés dans le monde qu'offre l'Afrique. Une bonne base pour inventer demain ■

Échanges commerciaux États-Unis-Afrique

Alassane Ouattara exhorte à identifier de nouveaux chemins

En ouvrant hier, à Abidjan, le Forum ministériel du 18e Forum de l'Agoa à Abidjan, le Président ivoirien a également réitéré l'ambition de la Côte d'Ivoire de porter de 1 à 3,5 milliards de dollars le montant des exportations ivoiriennes vers les États-Unis.

Le Chef de l'État et de hauts dirigeants d'Afrique et des États - Unis ont donné un cachet spécial à la rencontre d'Abidjan. (PHOTO : JOSÉPHINE KOUADIO).

Six petites années, et puis c'est fini. L'Africa Growth and Opportunity ACT (Agoa, la Loi sur la croissance et les perspectives économiques en Afrique) promulgué par les États-Unis en 2000 comme mécanisme de facilitation des échanges commerciaux entre les États-Unis et l'Afrique s'achève, en effet, en 2025. Et tout porte à croire qu'il ne sera pas à nouveau prorogé, comme ce fut le cas en 2018, quand le Président Obama autorisa la prolongation de ce mécanisme jusqu'en 2025. En choisissant pour thème de la dix-huitième édition du Forum commercial et économique dit Foire Agoa qui se tient à Abidjan depuis dimanche, « L'Agoa et le futur : développer un nouveau paradigme pour orienter les relations commerciales et les investissements entre la Côte d'Ivoire et les États-Unis », les organisateurs entendaient anticiper l'après-Agoa, tout en adoptant de meilleures stratégies pour tirer profit du mécanisme de l'Agoa avant qu'il n'expire.

C'est précisément à ce travail de rénovation d'un outil qui a fait ses preuves, mais aussi d'invention d'un futur commercial qui se fera bientôt sans mécanismes préférentiels, que le Président de la République de Côte d'Ivoire, M. Alassane Ouattara, a convié l'assemblée. « *Je vous exhorte fortement à prendre part activement aux travaux et à enrichir le débat de l'après 2025 afin d'identifier les nouveaux chemins à emprunter pour soutenir durablement la dynamique de nos échanges, et consolider nos économies sur leurs trajectoires de croissance respectives* »

Les travaux de cette édition, avait relevé auparavant le Chef de l'État, « *devraient nous permettre d'identifier les voies et les moyens de renforcer et de développer les opportunités commerciales offertes par l'Agoa, afin de générer une croissance inclusive pour nos pays* ».

Les questions de développement du commerce en général, et celles des biens échangeables en particulier, étant vitales pour le développement, notamment celui du continent africain, des initiatives comme l'Agoa qui permet à près de 7000 produits africains d'entrer sans droits de douanes sur le vaste marché américain fort de plus de 350 millions de consommateurs avec un PIB de 21 300 milliards de dollars (en 2019), vont dans le bon sens.

L'accès préférentiel des produits africains éligibles au marché américain à travers l'Agoa a permis d'accroître le niveau des échanges commerciaux de l'Afrique avec les États-Unis de plus de 70% sur la période 2008-2013, s'est félicité le Président Ouattara avant d'appeler à la poursuite de ces efforts afin d'augmenter significativement les volumes des échanges de part et d'autre, compte tenu des potentialités et des opportunités que représente ce partenariat.

La Stratégie Agoa de la Côte d'Ivoire

S'agissant de la Côte d'Ivoire, le Chef de l'État, après avoir rappelé l'objectif de la stratégie nationale Agoa qui est de hisser le pays aux premiers rangs des pays membres de l'Agoa à travers la diversification et l'amélioration de la compétitivité des produits ivoiriens, a réitéré l'ambition du pays en matière d'exportations vers les États-Unis.

« *Notre ambition est d'accroître nos exportations vers les États-Unis en passant de 1 milliard de dollars (1 dollar= environ 600 FCfa) aujourd'hui à 3,5 milliards de dollars à l'horizon 2025, sur les filières de la confection-habillement, des fruits tropicaux transformés, du manioc et ses dérivés, de l'amande de cajou, du miel naturel et du karité* ».

Pour ce faire, de nombreuses réformes ont été menées en vue d'offrir un environnement propice aux investissements privés et au développement du secteur privé, avec entre autres résultats, la progression depuis 2011 du pays de 42 places dans le classement Doing Business de la Banque mondiale, et une place dans le Top10 des pays les plus réformateurs au monde.

Malgré les progrès constatés au niveau du volume des échanges entre l'Afrique et les États-Unis, facilités par la mise en œuvre de l'Agoa, des défis importants restent à relever pour permettre aux pays africains de pleinement tirer profit de l'accès au marché américain, a nuancé M. Ouattara.

« *Au nombre de ceux-ci, on peut, notamment, citer le défi de la diversification des produits échangés ainsi que celui du niveau encore faible des investissements américains en Afrique, qui représentent à ce jour moins de 1% du total des investissements des Etats-Unis au niveau mondial* ».

D'autres défis et contraintes internes au niveau des pays africains ont été soulignés par le Chef de l'État : le faible niveau de productivité et de compétitivité de certaines filières, du fait notamment des contraintes liées aux infrastructures de production, à la formation et à la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée, à l'accès au financement pour les entreprises exportatrices et aux coûts des facteurs de production de manière générale.

Avec les mutations du commerce international et le démarrage cette année de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), c'est un nouveau paysage qui se présente, appelant les partenaires africains et américains à s'adapter à la nouvelle donne. Pour le chef de la délégation américaine à ce dix-huitième Forum, l'ambassadeur Curtis J. Mahoney, Représentant adjoint au commerce des États-Unis (venu à la place du représentant personnel du Président des États-Unis pour le commerce, Robert Lighthizer), les objectifs poursuivis par l'Afrique à travers la Zlecaf et les nouvelles initiatives américaines destinées à remplacer l'Agoa comme « Prosper Africa » vont dans la même direction.

« Les États-Unis soutiennent la Zlecaf », a martelé M. Mahoney qui a matérialisé ces propos en signant séance tenante avec le Commissaire de l'Union africaine chargé du Commerce et de l'Industrie, M. Albert Muchanga, une déclaration conjointe sur l'Agoa.

L'objectif visé par toutes ces initiatives est de parvenir, in fine, à accroître la part de l'Afrique dans le commerce mondial et les chaînes de valeur internationales, afin de favoriser une plus forte croissance et élever le niveau de vie des populations, a rappelé le ministre ivoirien du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, M. Souleymane Diarrassouba. Le premier orateur du jour s'est félicité du record de participation à ce forum ; plus de 1 100 délégués de 36 pays membres (sur les 39 pays africains éligibles), et 29 pays représentés à un rang ministériel. Ce qui traduit l'intérêt qu'accordent les deux parties américaine et africaine subsaharienne au développement d'une relation plus étroite.

Le Forum d'Abidjan s'achève aujourd'hui, avec les observations finales de l'ambassadeur Tibor Nagy, Sous-Secrétaire d'État américain aux Affaires africaines et du Premier ministre de Côte d'Ivoire, Amadou Gon Coulibaly ■

VALENTIN MBOUGUENG

• Appui à la Zone de libre-échange continentale

Les États-Unis et l'Ua signent un protocole d'accord

Les États africains ne seront pas seuls dans la mise en œuvre de l'accord instituant la Zone de libre-échange continentale (Zlecaf) qu'ils ont lancée depuis le sommet de Niamey (Niger), en juillet dernier. Ils auront le soutien des États-Unis d'Amérique. C'est le sens du protocole d'accord signé, hier, au Palais des congrès du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, en présence du Président Alassane Ouattara, à l'ouverture officielle de la 18e édition du Forum Agoa.

Albert Muchanga et CJ Mahoney, respectivement commissaire de l'Union africaine chargé du Commerce et de l'Industrie et représentant adjoint des États-Unis au commerce, ont paraphé le document scellant cet accord. CJ Mahoney, représentant adjoint des États-Unis au commerce, dira qu'il pose les bases d'une plus grande intégration des économies africaines. « *Les États-Unis se tiennent aux côtés de l'Union africaine dans la réalisation de ce challenge* », a-t-il rassuré face aux ministres, aux représentants du secteur privé, aux membres de la société civile africaine visiblement heureux et satisfaits qu'un tel engagement soit pris. Car, en réalité, si l'adhésion de la quasi-totalité des États africains à la Zlecaf est perçue comme un fait historique majeur, de nombreux autres défis sont à relever pour une mise en œuvre efficiente de cet accord de libre-échange entre les pays africains. Défis liés aux problèmes techniques d'harmonisation des règles commerciales, aux tensions politiques, sans oublier les questions d'ordre logistique et infrastructurel. En effet, la plupart des infrastructures sont tournées vers l'exportation des marchandises en dehors du continent africain. Pour favoriser une meilleure circulation des marchandises et des échanges, d'importants investissements méritent donc d'être faits. D'où l'importance de l'appui que pourraient apporter les partenaires traditionnels comme les États-Unis d'Amérique. Toutefois, si la signature de ce protocole d'accord peut se révéler bénéfique pour les pays africains, il n'en demeure pas moins qu'il renforce également le positionnement des États-Unis d'Amérique sur le continent noir. Surtout que ces dernières années, d'autres partenaires comme l'Union européenne, la Chine, l'Inde, la Turquie, pour ne citer que ceux-là, se battent pour accroître leur influence en Afrique. Le commissaire de l'Union africaine chargé du Commerce et de l'Industrie, Albert Muchanga, ne manquera donc pas d'invoquer le concept du partenariat gagnant-gagnant ■

Albert Muchanga et CJ Mahoney ont paraphé les documents relatifs au protocole. (PHOTO : JOSÉPHINE KOUADIO).

FRANCIS KOUAME

• CJ Mahoney, représentant adjoint des États-Unis au Commerce:

« Pendant 20 ans, les Usa ont joué un rôle positif en Afrique »

A l'ouverture du 18e forum sur la Loi sur la croissance et les perspectives économiques en Afrique (Agoa), hier, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, à Cocody, CJ Mahoney, représentant adjoint des États-Unis au commerce, a fait une déclaration édifiante : « *Pendant 20 ans, les États-Unis ont joué un rôle positif en Afrique* ». Faisant référence à l'Agoa lancée en 2000 par les autorités américaines qui permet à 39 Etats de l'Afrique subsaharienne d'exporter des produits (estimés à 6 400) sans frais de douane au Pays de l'oncle Sam.

L'Agoa, à laquelle la Côte d'Ivoire est éligible, a favorisé un accroissement de 500% des exportations africaines aux États-Unis. Elle, a par ailleurs, pu créer près de 1,3 million d'emplois. Malgré les énormes potentialités qu'offre l'Agoa, depuis son avènement, les échanges commerciaux entre l'Afrique subsaharienne et les États-Unis sont passés de 28 milliards de dollars Us (environ 15 400 milliards de FCfa) en 2000 à seulement 39 milliards de dollars Us (21 450 milliards de FCfa) en 2017.

Aux dires des spécialistes, elle n'a pas suffisamment amélioré la diversification et la transformation structurelle des économies du continent qui possède aujourd'hui un marché de plus de 1,2 milliard d'habitants. Avec une croissance moyenne de 5% au cours de la dernière décennie, l'Afrique est encore au bas du classement dans les échanges avec le reste du monde. Elle ne représente que moins de 3% dans le commerce mondial.

« *Il est temps de poser les bases d'un commerce équitable. Nous voulons des accords de libre-échange réciproques qui rejoindront les aspirations des pays* », a déclaré le représentant américain. CJ Mahoney a félicité l'Union africaine (Ua) pour l'initiative qu'elle a prise en mettant en place, depuis mars 2018, la Zone de libre-échange continentale (Zlecaf) pour booster le commerce intra-africain. « *Nous souhaitons travailler ensemble pour le succès de la Zlecaf* », conclut le représentant adjoint des États-Unis au Commerce, en présence de plusieurs dizaines de hauts fonctionnaires des États-Unis et des 39 pays africains bénéficiaires de l'Agoa qui ont pris part à la cérémonie d'ouverture ■

ANOH KOUAO

• Les attentes de l'Union africaine

A la faveur la cérémonie d'ouverture de la 18e édition du Forum Agoa, qui se tient depuis le 4 août, dans la capitale économique ivoirienne, le commissaire de l'Union africaine chargé du Commerce et de l'Industrie, Albert Muchanga, s'est exprimé sur les attentes de son institution. « *Pour que l'Agoa soit une réussite totale pour tous les pays africains jusqu'à son expiration en 2025, il faut qu'elle soit favorable à la zone de libre-échange et à l'intégration régionale* », a-t-il insisté devant un parterre d'invités constitué des ministres en charge du Commerce des pays éligibles à l'Agoa, des représentants du secteur privé, des membres de la société civile africaine ainsi que des représentants du gouvernement américain. Pour capitaliser pleinement les opportunités qu'offre la Loi sur la croissance et les perspectives économiques en Afrique, Albert Muchanga estime qu'il faut nécessairement relever le défi de la Zone de libre-échange continentale (Zlecaf). Ce marché africain unique devrait permettre, selon le représentant de l'Union africaine, d'attirer plus d'investissements dans les pays africains et de réaliser des économies d'échelle. Du haut de l'estrade, Albert Muchanga a plaidé pour l'élaboration d'un modèle de libre-échange continental avec les États-Unis. Il a, par ailleurs, remercié le gouvernement ivoirien qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite de cet évènement. Le forum de l'Agoa prend fin aujourd'hui.

Pendant trois jours, le gouvernement américain et les ministres africains ont discuté du thème central de cette édition ainsi libellé : « *L'Agoa et le futur : élaboration d'un nouveau paradigme commercial pour conduire le commerce et l'investissement entre les États-Unis et l'Afrique* ». Le forum de 2019 examine comment les pays africains peuvent maximiser les avantages de l'Agoa dans un paysage économique en rapide évolution et de quelle manière ils peuvent approfondir leurs liens en matière de commerce et d'investissement, parallèlement à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Plusieurs thématiques ont été abordées au cours de ce sommet. Notamment les avantages commerciaux et industriels de l'expansion de l'assurance maladie, l'investissement dans l'infrastructure durable comme pierre angulaire du développement, de nouveaux outils pour conduire le commerce et l'investissement entre les États-Unis et l'Afrique ■

Albert Muchanga, commissaire de l'Union africaine chargé du Commerce et de l'Industrie. (PHOTOS : BOSSON HONORÉ)

ÉMELINE P AMANGOUA

• Élaboration d'un plan directeur des infrastructures nationales

La Côte d'Ivoire, le Mcc et Bechtel s'engagent dans un partenariat

Le gouvernement ivoirien, représenté par le secrétaire général de la Présidence de la République, Patrick Achi, Sean Cairncross, directeur général du Millenium challenge corporation (Mcc) et Sir James Dutton, président régional de Bechtel pour l'Afrique, ont signé hier à Cocody un mémorandum d'entente portant sur la mise en place d'un Plan directeur des infrastructures nationales, en marge de l'ouverture officielle du 18e forum de l'Agoa,

À travers ce mémorandum, Bechtel, opérant dans l'ingénierie, la construction et la gestion de projets, va mobiliser une équipe dans la capitale économique ivoirienne, Abidjan, pour y travailler avec le Mcc aux côtés de représentants du gouvernement ivoirien, en vue d'élaborer un plan directeur des infrastructures très performant qui pourrait également servir de modèle aux pays de la région.

Cet accord, précise le secrétaire général de la Présidence de la République, sera un guide pour les futurs projets d'infrastructures et servira de feuille de route afin d'accroître la croissance économique, réduire la pauvreté et augmenter les investissements étrangers en Côte d'Ivoire. « *Le gouvernement de Côte d'Ivoire se réjouit de la perspective de travailler avec le Mcc et Bechtel dans le cadre de nos efforts continus pour promouvoir une croissance économique et la stabilité de façons durables* », s'est félicité Patrick Achi. Tout heureux de signer ce protocole, le directeur général du Mcc a déclaré que « *la conception d'un plan directeur des infrastructures est essentielle pour nous permettre d'identifier les opportunités d'investissements coordonnées et complémentaires entre les partenaires du secteur public, du secteur privé et de la société civile* ».

Et de faire remarquer : « *Mcc, Bechtel et le gouvernement de Côte d'Ivoire apportent une expertise et des approches uniques à cette initiative et nous sommes impatients d'entamer une collaboration fructueuse*».

Sir James Dutton, lui, a affirmé : «*Nous sommes ravis de collaborer avec le Mcc et la Côte d'Ivoire sur cette initiative innovante, susceptible d'améliorer la vie des communautés en Côte d'Ivoire*». Avant d'ajouter : « *Nous sommes vraiment impatients de commencer ce travail important qui servira le principal objectif de permettre au Mcc et au gouvernement ivoirien de hiérarchiser les projets qui apportent le plus grand bénéfice à la population de la Côte d'Ivoire. Et ce n'est que le début de notre voyage* ». Selon une note du Mcc transmise aux médias, ce programme est différent de l'accord de cinq ans d'une valeur de 525 millions de dollars (environ 300 milliards de FCfa), conclu entre le Mcc et la Côte d'Ivoire, qui soutient les efforts du pays pour surmonter les principaux obstacles à la croissance économique par des investissements dans les secteurs de l'éducation et des transports ■

Le mémorandum d'entente a été signé entre Patrick Achi (au centre), Sean Cairncross (gauche) et Sir James Dutton. (PHOTO : MCC.)

ANOH KOUAO

Millennium challenge corporation

L'entrée en vigueur du Compact officialisée

Le Président de la République, Alassane Ouattara, a procédé hier au Palais présidentiel, au lancement officiel de l'entrée en vigueur du programme Compact du Millennium Challenge Corporation (Mcc) pour la Côte d'Ivoire. Avant la mise en marche par le Chef de l'État du compteur numérique installé à cet effet – pour marquer le début symbolique des différents projets – Patrick Achi, président du Conseil d'administration (Pca) du Millennium Challenge Account Côte d'Ivoire (Mca-Ci) et Antony Wilshire, Pca du Mcc, ont paraphé les documents marquant ce lancement. Cette signature engage les gouvernements ivoirien et américain à collaborer étroitement, pendant cinq ans, pour la mise en œuvre du programme Compact estimé à près de 289 milliards de FCfa (524,7 millions de dollars), hormis les plus de 12 milliards de FCfa (22 millions de dollars) que la Côte d'Ivoire entend apporter en supplément. Les parties travailleront notamment, dans le cadre de ce don du gouvernement américain, à la réalisation et l'entretien d'infrastructures routières pour réduire le coût du transport et améliorer sensiblement l'efficacité des entreprises aux alentours de la zone portuaire à travers le projet Abidjan Transport. Mais également à accroître l'accès à l'enseignement secondaire, à construire 84 nouveaux collèges de proximité et à former des enseignants dans le cadre du volet Compétences pour l'employabilité et la productivité. L'objectif étant d'aider le gouvernement à atténuer les disparités entre les genres et à améliorer les résultats des filles dans le système éducatif.

Le résultat d'un leadership éclairé

Sean Cairncross, Dg du Mcc, a déclaré que « *c'est un formidable moment dans le partenariat entre le Mcc des États-Unis et le peuple de Côte d'Ivoire* ». D'autant que, à en croire Sean Cairncross, il s'agira d'accorder la priorité aux investissements privés dans les secteurs clés, « *pour renforcer le rôle de plaque tournante des affaires de la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest* ». Le Dg du Mcc a aussi salué le leadership du Président de la République qui a permis d'obtenir les résultats qui conduisent aujourd'hui à la mise en œuvre du programme Compact. « *Ce Compact s'appuiera sur les bases solides du progrès existant déjà en Côte d'Ivoire et contribuera à la réalisation d'un avenir stable et plus prospère pour tous les Ivoiriens* », a-t-il déclaré.

Pour sa part, Patrick Achi, Pca du Mca – par ailleurs secrétaire général de la Présidence de la République, a rappelé l'attachement du Chef de l'État à l'entrée en vigueur du Compact, notamment à travers les instructions constantes qu'il n'a cessé de donner pour s'assurer de la mise en place des conditions attendues par le gouvernement des États-Unis. Notamment la sélection sur des bases concurrentielles des experts commis à la mise en œuvre des directives. Patrick Achi n'a pas manqué de souligner que le Compact est en parfaite harmonie avec le Programme social du gouvernement (PS-Gouv 2019 – 2020). Notons que la cérémonie a enregistré la présence du vice-Président de la République, Daniel Kablan Duncan, du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly et de plusieurs membres du gouvernement. Sans oublier Katherine Brucker, chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis à Abidjan qui conduisait la partie américaine ■

Les hautes autorités du pays étaient présentes à la cérémonie. (PHOTO : BOSSON HONORÉ).

ABOUBAKAR BAMBA

Recomposition de la Cei

La requête du député Konan Marius rEjetée

Le Conseil Constitutionnel s'est réuni hier pour plancher sur une saisine d'un député du Pdci-Rda

Vu la Constitution ;

Vu la Loi organique n°2001-303 du 05 juin 2001 déterminant l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel ;

Vu le Décret n°2005-291 du 25 août 2005 déterminant le règlement, la composition et le fonctionnement des services, l'organisation du Secrétariat général du Conseil constitutionnel, ainsi que les conditions d'établissement de la liste des rapporteurs adjoints ;

Vu la requête de Monsieur KONAN KOFFI Marius, député à l'Assemblée nationale, enregistrée au Secrétariat général du Conseil constitutionnel, le 02 août 2019 à 15h, sous le n°004/2019 ;

Vu les pièces du dossier ;

Ouï le Rapporteur ;

Considérant que, par requête en date du 02 août 2019, déposée au Secrétariat Général du Conseil constitutionnel et enregistrée à la même date, à 15 heures, sous le numéro 004/2019, Monsieur KONAN KOFFI Marius, député à l'Assemblée nationale, disant agir en son propre nom et au nom de soixante-cinq (65) autres députés, a saisi la juridiction constitutionnelle à l'effet de contester la conformité à la Constitution du projet de loi portant recomposition de la Commission Electorale Indépendante (CEI) ;

Considérant que, par acte additif reçu le 05 août 2019, à 10 heures, au Secrétariat général du Conseil constitutionnel, le Cabinet BLESSY & BLESSY a déposé une lettre de constitution pour la défense des intérêts de Monsieur KONAN KOFFI Marius et soixante-cinq autres ;

Qu'au soutien de sa requête, il expose que les articles 5, 16 et 17 dudit projet de loi violent « les articles 4, 53 et 123 de la Constitution, les articles 3, 13-1 et 13-2 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, l'article 30 du Protocole relatif à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les articles 10-3 et 17-1 de la Charte Africaine sur la Démocratie, l'article 3 du Protocole A/SP1/12/01 sur la Démocratie et la Bonne gouvernance, additionnel au Protocole relatif au mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des conflits, de maintien de la Paix et de la Sécurité, l'article 1er de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et l'article 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques » ;

Considérant que le requérant fait valoir également que la loi n°2014-335 du 18 Juin 2014 relative à la Commission Electorale Indépendante (CEI) n'est pas conforme à la Constitution;

Considérant, sur la recevabilité, que l'article 113 alinéa 1 de la Constitution, fondement de l'action du requérant, dispose que : « Les lois peuvent, avant leur promulgation, être déférées au Conseil constitutionnel par le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale ou le Président du Sénat ou par un dixième au moins des députés ou des sénateurs ou par les groupes parlementaires » ;

Qu'il s'évince de ces dispositions que la saisine du Conseil constitutionnel en inconstitutionnalité par voie d'action est soumise à une double condition tenant, l'une, à la nature de la norme juridique querellée et, l'autre, à la qualité pour agir du requérant ;

Considérant, relativement à la norme juridique déférée au Conseil constitutionnel, qu'il doit s'agir d'une loi définitivement votée par le Parlement, mais non encore promulguée par le Président de la République ;

Que cette première condition n'est pas remplie dans le cas d'espèce ;

Qu'en effet, tout au long de sa requête, le requérant présente le texte soumis à l'examen du Conseil constitutionnel comme étant un projet de loi, et non comme une loi déjà adoptée ;

Que, même au niveau des pièces justificatives jointes, la côte n°1 est intitulée « Copie du projet de loi portant recomposition de la Commission Electorale Indépendante », l'exposé des motifs produit est celui du « Projet de loi portant recomposition de la Commission Electorale Indépendante », et le dispositif législatif est celui du « Projet de loi portant recomposition de la Commission Electorale Indépendante ;

Qu'ainsi, la présente requête, qui porte sur un projet de loi susceptible d'évoluer du fait du droit d'amendement des députés, et non sur une loi adoptée et non encore promulguée, ne respecte ni la lettre ni l'esprit de l'article 113, alinéa 1 de la Constitution ;

Considérant, sur la qualité pour agir du requérant, que l'article 113 alinéa 1er de la Constitution précité exige des parlementaires désirant ester en inconstitutionnalité par voie d'action, d'agir dans le cadre de leur groupe parlementaire ou d'un collectif d'au moins un dixième des députés ou des sénateurs ;

Que cependant, le député KONAN KOFFI Marius ne produit au dossier aucun mandat de représentation, aucune procuration, ni même une simple liste d'émargement comportant l'identité et la signature des soixante-cinq (65) autres députés confirmant leur volonté univoque de s'associer à cette action et de lui confier la mission de les représenter à cette instance ;

Que, ce faisant, le Conseil constitutionnel n'a pas été mis en mesure de vérifier que l'exigence constitutionnelle du quorum d'un dixième au moins des députés a été satisfaite ;

Que, sur ce point, l'incertitude est d'autant plus réelle que le nombre même des requérants, chiffré à soixante-six (66) à l'entame de la requête, puis réduit, par la suite, à trente-six (36) à la page 11 paragraphe 4 de la requête, demeure finalement inconnu ;

Considérant au total que le texte soumis au Conseil constitutionnel est un projet de loi et non une loi, et que par ailleurs le quorum constitutionnel d'un dixième des députés n'est pas prouvé ;

Que toutes ces circonstances commandent de déclarer la requête irrecevable en la forme ;

Décide :

Décide :

Article premier : La requête du député KONAN KOFFI Marius est irrecevable ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée au requérant et publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Décision délibérée par le Conseil constitutionnel en sa séance du 05 août 2019 ;

Où siégeaient :
Mesdames et Messieurs

Mamadou KONE,Président

Loma CISSE épouse MATTO, Conseiller
Geneviève Affoué KOFFI épouse KOUAME, Conseiller
Emmanuel ASSI, Conseiller
Jacqueline LOHOUES-OBLE, Conseiller
Diehi Vincent KOUA,Conseiller

Assistés de Monsieur COULIBALY-KUIBIERT Ibrahime, Secrétaire Général du Conseil constitutionnel, qui a signé avec le Président.

Le Secrétaire Général
Coulibaly-Kuibiert Ibrahime

Le Président
Mamadou KONE

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME À LA MINUTE

Abidjan, le 05 août 2019

Abidjan, le 05 août 2019

Le Secrétaire Général
Coulibaly-Kuibiert Ibrahime

• Le plaidoyer de l'opposition

Vox Populi, Pdci-Rda et Rassemblement, ces trois groupes parlementaires de l'opposition ont encore donné de la voix. Hier, au cours d'une conférence de presse au siège du Pdci-Rda à Cocody, Yasmina Ouégnin, Konan Maruis et Alain Lobognon, respectivement membres de ces trois groupes parlementaires de l'opposition, ont marqué leur désapprobation en ce qui concerne l'adoption de ce texte de loi, le vendredi 2 août, en séance plénière, à l'Assemblée nationale.

Pour Konan Marius, le conférencier principal, le vote de ce projet de loi ne s'est pas fait sur une base consensuelle. Raison pour laquelle, à l'en croire, il a introduit, le même jour, une requête signée par une soixantaine de députés auprès du Conseil constitutionnel par les soins d'un avocat. « La requête vise à établir que les articles 5, 16 et 17 nouveaux de la loi portant recomposition de la Cei (...) La présente conférence de presse a pour objectif d'informer l'ensemble des populations ivoiriennes des démarches entreprises par l'opposition parlementaire pour appeler l'attention du Président de la République sur le caractère non consensuel du projet de loi qu'il a soumis aux parlementaires ivoiriens et espérer surtout qu'il ne promulgue pas la loi adoptée en l'état », a-t-il plaidé.

Yasmina Ouégnin, Konan Marius et Alain Lobognon, face à la presse, ont entrepris d'autres démarches pour se faire entendre. (PHOTO : DR)

Le député Pdci-Rda a soutenu que le Conseil constitutionnel a 15 jours pour étudier leur requête, tout en espérant que cette institution qui veille sur la régularité des élections et référendums et se prononce sur la conformité à la Constitution des lois et de certains règlements dont il est saisi, donne un avis favorable à leur saisine.

Yasmina Ouégnin, pour sa part, a fait savoir que si d'aventure leur requête est rejetée et que l'argument avancé par le premier responsable du Conseil constitutionnel ne les convainc pas, ils saisiront les juridictions internationales. Elle a déclaré que la saisine de l'institution dirigée par Mamadou Koné suspend la décision de promulgation du projet de loi, selon l'article 113 de la Constitution. Autrement, selon elle, le Président de la République doit attendre l'avis du Conseil constitutionnel avant de promulguer le projet de loi sur la Cei■

K. MAMADOU

Lutte contre le travail des enfants

Dominique Ouattara échange avec une délégation du Congrès américain

La présidente du Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants a eu une rencontre avec des Américains à Cocody.

Dominique Ouattara, présidente du Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation, le travail des enfants '(Cns), par ailleurs Première dame, a échangé hier avec une délégation du Congrès américain. C'était à son cabinet sis à Cocody. La délégation américaine conduite par Gwendolynnes Moore, député de l'État de Winsconsin et Dwight Evans, député de l'État de Pennsylvanie, a voulu comprendre et apprécier les actions menées par la Côte d'Ivoire en vue de freiner le travail des enfants dans la cacaoculture. La Première dame leur a expliqué les actions menées par la Côte d'Ivoire en vue de trouver une solution à cette problématique.

Au sortir de cette rencontre, Dwight Evans, député de l'État de Pennsylvanie, a confié : «*Je voudrais remercier la Première dame pour son accueil et pour tout le travail qu'elle abat dans le cadre de la lutte contre le Travail des Enfants dans le secteur de la production du cacao. Nous souhaiterions voir comment travailler avec la Côte d'Ivoire dans ce domaine. Nous savons que le travail à abattre est énorme pour arriver à éradiquer le phénomène. Cependant, nous avons été encouragés par les discussions*».

Dominique Ouattara a réaffirmé sa volonté de poursuivre la campagne de sensibilisation contre le travail des enfants. (PHOTO : CABINET PREMIÈRE DAME)

Pour Dominique Ouattara, il était utile de rencontrer cette délégation américaine. Elle a expliqué les actions menées pour éradiquer cette problématique. Entre autres, la création du Cns et du Cim, la loi sur l'école obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, les campagnes de sensibilisation contre ce phénomène.

Concernant la menace d'un embargo sur la Côte d'Ivoire, la présidente du Cns dira que c'était injuste de mettre en difficulté tous les efforts des producteurs et l'économie d'un pays pour des incompréhensions. Dominique Ouattara ne s'arrêtera pas à ce stade. Elle entend rencontrer en septembre prochain les deux sénateurs américains qui réclament cette sanction contre la Côte d'Ivoire pour expliquer toutes les actions entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

Patrick Achi, secrétaire général de la Présidence de la République, a affirmé que la cacaoculture occupe une place significative dans l'économie ivoirienne. C'est pourquoi, un embargo sur sa production serait un coup fatal pour les nombreux producteurs et par ricochet pour le pays.

Signalons que Pascal Kouakou Abinan, ministre de l'Emploi et de la Protection sociale et président du Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (Cim), Yves Ibrahima Koné, directeur général du Conseil café-cacao, Dramane Haïdara, représentant pays du Bureau international du travail, ont participé à cette rencontre. ■

CHRISTIAN DALLET

Guichet emploi - jeunes

Treichville a son bureau

Le ministre Amichia a rappelé la volonté du gouvernement d'aider la jeunesse à s'assumer. (PHOTO : D. R)

Le ministre Albert François Amichia, avec la double casquette de maire de Treichville et représentant du Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, a procédé, hier, à l'installation du guichet emploi de la commune à la médiathèque municipale. Occasion mise à profit par le ministre de la Ville pour réaffirmer la volonté du gouvernement de trouver une solution durable à l'épineux problème de l'insertion socio-professionnelle de la jeunesse. Bien que beaucoup ait été déjà fait dans ce sens par le gouvernement, le Président de la République n'a pas voulu s'arrêter en si bon chemin. D'où la mise en place des guichets emplois. Qui sont les premiers contacts des jeunes pour leur insertion ou le financement de leurs projets. Raison pour laquelle le ministre Albert François Amichia les a exhortés à saisir cette opportunité que le gouvernement offre à la jeunesse. « *Le gouvernement et le conseil municipal ont fait leur part. Il appartient à la jeunesse de Treichville de s'approprier les opportunités en consultant le Guichet emploi* », a conseillé le ministre. Qui explique que pour permettre une bonne exécution du projet, le chef du gouvernement a mis en mission les membres à l'effet d'installer les guichets emploi dans les treize communes du district d'Abidjan et dans les 31 communes et chefs-lieux de région. Jean-Louis Kouadio, administrateur représentant le ministre de la Jeunesse et de l'emploi, a rappelé que le guichet emploi vise à rapprocher les jeunes et les aider pour « *l'élaboration d'un curriculum vitae concluant, le montage des projets, tout en les accompagnant à s'exporter au-delà de leur commune* ». Le Premier ministre a procédé, le 1er août à Bingerville, à l'ouverture officielle des guichets emploi, selon les recommandations de l'axe 4 du Programme social du gouvernement. ■

M. YEVOU
(SERCOM)

• Marcel Amon Tanoh ouvre celui du Plateau

« *La commune est le lieu idéal pour aller au cœur des populations. Ainsi, l'initiative du guichet unique de l'emploi au Plateau, mettra en adéquation l'offre d'emploi et la demande* », a encouragé, hier, le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon Tanoh.

C'était à la faveur de la cérémonie d'ouverture officielle du guichet emploi jeunes de la commune du Plateau. L'évènement s'est déroulé en présence de plusieurs personnalités dont le maire de ladite commune, et du représentant du ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes.

La création du guichet unique de l'emploi en Côte d'Ivoire, a insisté le ministre, « *est une initiative à louer* », *surtout qu'elle permet d'adresser la question de l'emploi jeune.* Une problématique, a-t-il poursuivi, qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 du Programme social du gouvernement 2019-2020.

Le ministre Marcel Amon Tanoh a invité les jeunes à visiter leur maison d'emploi. (PHOTO : D. R)

«*Le Président Alassane Ouattara a pris l'engagement de trouver de l'emploi pour les jeunes. Et seul l'investissement crée de l'emploi* », a-t-il reconnu.

La vision de la commune du Plateau, selon le député-maire, Jacques Gabriel Ehouo, épouse celle du gouvernement. « *Car l'insertion des jeunes n'est pas une option mais un impératif* », a-t-il insisté.

Les guichets emplois sont des relais de l'Agence emploi jeunes dans les communes, les plateformes locales de service, les universités et grandes écoles. Ils constituent, dans les localités implantées, le premier contact entre les jeunes et le dispositif d'aide à l'emploi des jeunes. ■

ISABELLE SOMIAN

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

CABINET

UNITE DE COORDINATION DES
PROJETS DU FONDS MONDIAL
UCP-FM

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

LE PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE PHARMACEUTIQUE (PNDAP)
RECRUTE

1- Titre de la fonction : Consultant en gestion des projets
Responsable hiérarchique : **Directeur Coordonnateur du PNDAP**
Lieu de travail : **Abidjan, Côte d'Ivoire**

2- OBJECTIF GENERAL DE LA FONCTION (MISSIONS PRINCIPALES)
Renforcer les capacités en ressources humaines du PNDAP pour la mise en œuvre et le suivi des projets de la chaine d'approvisionnement.

3- ACTIVITES PRINCIPALES (ROLES ET RESPONSABILITES)
Sous la supervision de la Direction de Coordination du PNDAP, le/la Consultant(e) en gestion des projets aura pour taches de :
- Coordonner/faciliter/s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action du projet en collaboration avec les services du PNDAP ;
- Apporter un appui aux services du PNDAP et aux structures parties prenantes dans l'élaboration des termes de référence ;
- Coordonner/assurer la rédaction des rapports d'activités du projet en collaboration avec le/ la consultant(e) suivi évaluation, les services du la consultant(e) suivi évaluation, les services du PNDAP et les structures parties prenantes ;
- S'assurer de l'application des procédures de travail avec le Fonds mondial ;
- Proposer un mécanisme de gestion intégrée des activités du plan RSS/FM NFM2 d'appui à la chaine d'approvisionnement au plan d'action du PNDAP en lien avec le/la consultant(e) Suivi Evaluation ;
- Assurer le transfert de compétences aux membres de l'équipe du PNDAP impliqués dans le projet ;
- Exécuter toute autre tâche conférée en lien avec les missions du PNDAP.

4- COMPETENCES REQUISES
Le/la Consultant(e) en suivi évaluation devra avoir le profil suivant :

a- Formation
Titulaire d'un diplôme de niveau Bac +4 au minimum ; tout diplôme de ce niveau dans un domaine lié à la santé serait un atout.

b- Années d'expérience
- Avoir au moins 5 années d'expérience en gestion de projets ; tout projet en liaison avec la santé serait un atout ;
- Avoir une expérience dans le domaine de la gestion de la chaine d'approvisionnement ;
- Avoir une bonne connaissance du système sanitaire ivoirien ;
- Avoir d'excellentes capacités organisationnelles avec des aptitudes à travailler en équipe ;
- Avoir d'excellentes compétences rédactionnelles et communicationnelles ;
- Avoir une bonne expression écrite et orale en français ;
- Maîtriser les logiciels informatiques de base (Word, Excel, Outlook, PowerPoint) et avoir une aisance de l'usage de l'Internet ;
- Avoir une connaissance des procédures de gestion des projets du Fonds Mondial serait un atout ;
- Avoir une aptitude en anglais serait un atout.
- Être disponible et capable de travailler sous pression dans un environnement multisectoriel.

5- PROFIL PERSONNEL
- Qualité de rigueur, d'intégrité
- Qualité d'organisation et de travail en équipe
- Respect des délais
- Disponibilité
- Autonomie

6- MOYENS
- Matériels de travail et équipement de mesure de contrôle mis à sa disposition
- Matériel roulant de l'entreprise

7- CONDITIONS SPECIFIQUES DE TRAVAIL
- Mobilité pour déplacements de courte et longue durée.

DEPOT DES CANDIDATURES
Les dossiers doivent être déposés au Secrétariat de l'Unité de Coordination des Projets subventionnés par le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme (UCP-Fonds Mondial) située à Abidjan, Cocody 7ème Tranche, Les Oscars, Lot 3740, Ilot 305 ; 06 BP 2794 Abidjan 06. Tél : 22 42 24 37

Le dossier de candidature devra comprendre, dans une enveloppe fermée, les documents suivants :
- ***Une lettre de motivation adressée à Monsieur Le Coordonnateur de l'Unité de Coordination des projets subventionnés par le Fonds mondial (UCP-FM) ;***
- ***Un curriculum vitae avec les références de trois personnes connaissant le caractère et les qualifications du candidat ;***
- ***La copie des diplômes ou attestations de réussite ou d'équivalence.***

Le recrutement s'effectuera en trois (3) étapes à savoir, l'analyse des CV et lettres de motivation, le test écrit et l'entretien d'embauche.

Veuillez préciser sur l'enveloppe la mention : **« Candidature au poste de Consultant en gestion des projets dans le cadre de la gestion des projets d'appui à la chaine d'approvisionnement »**

Date limite de dépôt de dossier : **le jeudi 22 août 2019 à 10 h 00 minute GMT.**

Le Coordonnateur de l'UCP-FM
NIANGUE Joseph

Coopération bilatérale / Tibor Nagy (sous-secrétaire d'État américain aux affaires africaines)

« La Côte d'Ivoire est un pays qui force l'admiration par son dynamisme économique »

Le sous-secrétaire d'État américain a été reçu en audience hier par le ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire. (PH : SÉBASTIEN KOUASSI)

Le secrétaire adjoint aux affaires africaines des États-Unis a salué hier le dynamisme économique de la Côte d'Ivoire. C'était à la sortie d'une audience avec à la sortie d'une audience avec le ministre Amon Tanoh, en charge des Affaires étrangères. Le sous-secrétaire américain aux affaires africaines, Tibor Peter Nagy, est formel : « *La Côte d'Ivoire est un pays qui force l'admiration par son dynamisme économique* ». Il l'a indiqué hier au terme d'une audience avec le ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, Marcel Amon Tanoh. À Abidjan, dans le cadre du Forum du secteur privé de l'Agoa qui a ouvert officiellement ses portes hier, le diplomate américain a estimé que cette rencontre constitue, à n'en point douter, une preuve tangible du regain de vitalité dans le développement économique de la Côte d'Ivoire. « *On assiste à une importante et forte participation à ce forum de l'Agoa qui se déroule à Abidjan* », a-t-il soutenu.

Tibor Nagy a par ailleurs affirmé qu'il a rencontré le ministre Amon Tanoh pour « *faire le bilan de ce qu'on peut appeler le miracle ivoirien* ». Il a, à juste titre, mis à profit cette occasion pour féliciter la Côte d'Ivoire à la faveur de la célébration de son 59e anniversaire de son accession à l'indépendance, dont la cérémonie commémorative se déroulera demain 7 août à Abidjan.

Le diplomate américain s'est naturellement prononcé sur l'état des relations bilatérales entre la Côte d'Ivoire et son pays. « *Les États-Unis comptent énormément sur la Côte d'Ivoire du fait de son dynamisme en termes de développement économique* », a-t-il révélé. Il a enfin émis le vœu de voir la coopération entre les deux pays aller davantage de l'avant.

« *Nous espérons que le dynamisme dans la coopération entre nos deux pays va croître de plus en plus* », a-t-il soutenu en guise de conclusion.

Il faut noter que la rencontre entre le sous-secrétaire d'État américain aux affaires africaines et le ministre des Affaires étrangères a eu lieu en marge du forum annuel de l'Agoa qui a démarré le 4 août à Abidjan ■

MARCEL APPENA

A nos lecteurs

Vous êtes victimes d'abus, de vol ou d'escroquerie. Vous êtes témoin d'un accident, d'un braquage ou d'un fait insolite,

appelez les Faits divers de Fraternité Matin au :

20 30 60 00 / 20 37 06 66 / 05 87 12 94 / 07 35 38 65

Email : marc.yevou@fratmat.info

Transformation locale de la noix de cajou

Huit opérateurs s'installent

Le gouvernement a signé, hier, à la Primature, une convention avec des entreprises pour le traitement de l'anacarde en Côte d'Ivoire

Le ministre du Commerce procédant à l'échange symbolique de parapheurs avec une représentante des entreprises. (PH : JOSÉPHINE KOUADIO)

L'accélération de la transformation structurelle de l'économie nationale, notamment par la réalisation de projets industriels suit son cours. Le gouvernement, représenté par les ministres de l'Économie et des Finances, Adama Koné ; du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des Pme, Souleymane Diarrassouba ; de l'Agriculture, Mamadou Sangafowa Coulibaly et du Secrétaire exécutif auprès du Premier ministre chargé de l'Investissement privé, Emmanuel Essis Esmel et de celui du Budget et du Portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, a signé une convention avec huit entreprises opérant dans le secteur de l'anacarde pour sa transformation au niveau local, hier, à la Primature. Il s'agit des entreprises Novarea, Sita, Afric Agri Industry, Inc, Stnc, Olam, Cilagri Cajou et Aisa.

Pour le ministre Koné Adama, représentant le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly pour la circonstance, l'objectif de cette initiative est d'améliorer la compétitivité de la chaîne de valeur. Et de créer des emplois pour les jeunes et les femmes en portant le taux de transformation de moins de 7% actuellement à 50% à l'horizon 2020, pour une production annuelle d'anacarde estimée à environ 700 mille tonnes. Tout ceci, en vue de soutenir les activités à forte valeur ajoutée pouvant créer des emplois par le développement de l'agro-industrie à travers la transformation industrielle des matières premières. Et aussi de réduire « l'exposition de nos braves paysans ainsi que nos finances publiques aux aléas du marché international ».

Pour leur permettre de mieux exercer, les entreprises bénéficieront, précise-t-il, de l'exonération des droits de douane et de la Tva sur les lots de pièces de rechange en fonction de sa zone d'investissement. De l'exonération de la Tva dans la limite de 10% du montant des investissements, hors Tva, hors fonds de roulement sur les services, les frais d'études, de suivi, d'assistance et les frais de montage de dossier ; de l'octroi d'un crédit d'impôt en phase d'exploitation sur une période de 5 ans renouvelables, etc. En contrepartie, les huit entreprises devront accroître les quantités de noix brutes de cajou transformées de 107 mille tonnes sur quatre ans afin de permettre à la Côte d'Ivoire d'atteindre un taux de transformation local d'au moins 47% en 2022.

Par ailleurs, pour une meilleure collaboration entre les deux parties, Koné Adama a invité les huit entreprises au respect scrupuleux de ces engagements pour un développement effectif de la transformation locale de la noix de cajou en Côte d'Ivoire. Pour sa part, le Gouvernement, promet-il, s'engage à garantir des conditions favorables à l'application des dispositions des conventions.

Au nom des huit entreprises signataires, Moustapha Touré du Groupement des Industriels et Commerçants de Cajou (Gic-Ci) s'est réjoui des facilités accordées au groupement pour la transformation de la matière première. Et a salué toutes les actions du gouvernement en leur faveur, notamment la prime à la transformation de 400 FCfa par Kg pour les amandes, la subvention de 20% à 25% auprès des banques pour l'achat des noix, la rétention de 10% de la production nationale des noix brutes en faveur des transformateurs.■

HERVÉ ADOU

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

CABINET

UNITE DE COORDINATION DES PROJETS DU FONDS MONDIAL UCP-FM

République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

RECRUTEMENT D'UN (01) CONSULTANT POUR CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DES MODULES DE FORMATION ET LA FORMATION SUR LA QUANTIFICATION ET LE SUIVI DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° AO/MSHP/ CAB/UCPFM/NFM/2019/038

L'Unité de Coordination des Projets subventionnés par le Fonds mondial (UCP-FM) est l'organe mis en place par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique pour le suivi programmatique et la gestion financière de tous les financements du Fonds Mondial en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de sa mission de gestion financière, elle assure, entre autres missions, la passation des marchés. A cet effet, l'UCP-FM, pour le compte du Programme National du Développement de l'ACTIVITE PHARMACEUTIQUE (PNDAP), lance le présent avis pour la sélection d'un (01) consultant individuel pour l'élaboration des modules de formation et la formation sur la quatification et le suivi du plan d'approvisionnement

Le consultant doit avoir au minimum le profil suivant :

- **Qualification et compétences**

o **Niveau Master 1 minimum**
o **Certificat ou attestation de capacité de formateurs**

- **Expérience professionnelle**

o Avoir déjà effectuer au minimum trois (3) missions de formations
o Avoir une expérience d'au moins deux (02) missions ou trois (03) ans d'activité dans la gestion des achats et stocks de médicaments et autres produits de santé
o Avoir effectuer au moins une mission en tant que consultant ou participer a au moins unatelier incluant l'utilisation de logiciels de quantification et/ou de suivi des plans d'approvisionnement :
o Avoir effectuer au moins une mission en tant que consultant ou participer à au moins un atelier incluant l'élaboration de modules de formations

Pour faire acte de candidature, le CV et la proposition technique seront déposés sous plis fermés à l'adresse ci-dessous, contre décharge. Le Consultant individuel ayant obtenu le score technique le plus élevé sera invité à soumettre sa proposition financière en vue des négociations.

Les TDRs de la mission peuvent être obtenus par mail en envoyant la requête à l'adresse **procurement@ucp-fm.ci** ou retiré sans frais de **9H00 à 16H00** à l'adresse suivante :

Secrétariat de l'Unité de Coordination des Projets subventionnés par le Fonds Mondial située à Abidjan Cocody 7ème Tranche, Les Oscars, Lot 3740, Ilot 305 dans le sens Cocody vers Angré, carrefour les oscars à droite ; deuxième carrefour à droite ; sixième villa DUPLEX jaune en face du pressing Arc-en-ciel ;

06 BP 2794 Abidjan 06.
Tél : 22 42 24 37

La date limite de réception des offres est fixée au **27 août 2019 à 10 H 00.**

Projet d'aménagement hydroélectrique de Singrobo - Ahouaty

L'entreprise promotrice prend des engagements

Le projet de construction du barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty est en passe de démarrer effectivement.

Dans le cadre de l'aménagement hydroélectrique de Singrobo – Ahouaty, une convention cadre a été signée entre l'entreprise porteuse du projet – Ivoire Hydro Energy (IHE) – et l'Office ivoirien des parcs et réserves (Oipr), le 2 août, dans les locaux de la direction générale de l'Oipr, à Cocody.
Cette convention a pour objet de définir le cadre général de la coopération entre les deux entités pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs et aux exigences du Plan d'action biodiversité (Pab), à savoir l'appui à la gestion de la réserve scientifique de Lamto. Concrètement, la convention devrait contribuer à : restaurer plusieurs centaines d'hectares de forêts rivulaires ; conserver de grandes superficies d'îles forestières en aval du barrage ainsi que des habitats aquatiques de ce secteur ; améliorer les conditions de conservation de la réserve scientifique de Lamto, grande de 2500 ha, via l'actualisation de son plan de gestion et un appui matériel et technique ; mettre en place une action de lutte anti-braconnage en partenariat avec la réserve de Lamto

Échange des parafeurs entre le Pdg d'IHE, Alain Etty Ékolan (à gauche) et le directeur général de l'Oipr, Adama Tondossama..(PH : DR.)

Échange des parafeurs entre le Pdg d'IHE, Alain Etty Ékolan (à gauche) et le directeur général de l'Oipr, Adama Tondossama..(PH : DR.)

au bénéfice de nombreuses espèces animales et enfin appuyer un programme de conservation ex-situ et de réintroduction du Faux gavial africain.
Les actions majeures du plan d'action, à en croire le président directeur général de IHE, Alain Etty Ekolan, favoriseront la mise en œuvre de deux axes prioritaires. À savoir le renforcement des capacités opérationnelles pour la surveillance et la lutte anti-braconnage dans la réserve de Lamto et de sa zone périphérique et l'appui au développement d'un programme de conservation communautaire.

Un musée local en vue

Aussi, le site où sera construit le barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty est déclaré un site archéologique en raison de vestiges qui y auraient été découverts par un groupe d'archéologues lors des études d'impact environnemental. IHE a donc pris également l'engagement d'appuyer financièrement des opérations de fouilles archéologiques et même la construction et l'équipement d'un musée pour la collectivité locale. Une signature de convention de partenariat entre l'entreprise promotrice du projet et le ministère de la Culture et de la Francophonie s'est déroulée, le 5 août, au cabinet ministériel au Plateau. IHe prévoit aussi de mettre en place un chantier école pour les archéologues.
Le barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty est localisé dans le département de Taabo, regroupant les sous-préfectures de Taabo et Paccobo dans la région de l'Agnéby-Tiassa. Selon son promoteur, toutes étapes préliminaires avant la construction de cette infrastructures ont été franchies et la pose de la première se fera avant la fin de l'année. Le site de l'aménagement est situé à environ 23 Km en aval du barrage de Taabo sur le fleuve Bandama, en amont de la confluence des fleuves Bandama et N'Zi, à 3,5 Km du village de Singrobo et à 2 Km du village d'Ahouaty. D'un coût estimé à 100 milliards de F Cfa, le barrage disposera à terme d'une capacité installée de 44 Mégawatts, et inclura une ligne de transmission de 90 Kv de 4 Km et un poste électrique de 90 Kv permettant d'évacuer une production annuelle estimée à 217 GWh. Il occasionnera la création de 1000 emplois directs et indirects et alimentera au moins 200 000 foyers. Le projet sera réalisé suivant un schéma de concession de type Boot sur une période de 35 ans■

FAUSTIN ÉHOUMAN

APPEL A MINIFESTATION D'INTERET N° 003-2019/JHPIEGO

jhpiego
Saving lives. Improving health. Transforming futures.

« **Jhpiego Corporation** » bénéficie d'un appui financier du CDC/PEPFAR pour des activités en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de la mise en œuvre desdites activités, Jhpiego lance un appel d'offre pour la sélection d'un fournisseur pour la livraison de 500 téléphones portables selon les caractéristiques ci-dessous :

NetWork	3G ou 4G
SIM	Dual SIM
OS	Android 8
CPU	Quad-core 1.4 Ghz
Taille écran	5.0"
Card slot	MicroSD 8 GB
RAM	1 GB
ROM	8 GB
Camera arrière	5 MP
Camera avant	2 MP
GPS	Oui
USB	Micro USB 2.0
Messaging	SMS, MMS, Email
Bluetooth	Oui
WLAN	Wi-Fi, hotspot
Autonomie en appel	12 h minimum
Batterie	Oui
Format vidéo supportable	MP4, WMV, AVI, FLV
Format audio supportable	MP3, WMA, AMR

Les entreprises désireuses de soumissionner doivent déposer leur offre sous plis fermé à l'adresse ci-dessous :

Cocody 2 Plateaux, 7e tranche, lot 3085, Villa 1, en face de la «résidence Bada». Tél. : 22.42.67.85

Il est à noter que les entreprises soumissionnaires doivent être à jour de toutes leurs déclarations fiscales et sociales et joindre cette preuve à leur offre.

La date limite pour le dépôt des soumissions est fixée au **Lundi 12 Août 2019 à 12 heures**

Les soumissions non scellées ou déposées en retard seront rejetées.

Jhpiego Côte d'Ivoire 06 B.P 2579 Abidjan 06 | Bureau d'Abidjan sise à Cocody II Plateaux 7e Tranche Lot 3085 Villa 1 T: +225-22-42-67-85 F: +225-22-42 33 03 | Bureau de Daloa sise au quartier Evêché T: +225-32-78-83-10 F: +225-32-78-83-11 | Johns Hopkins University Affiliate jhpiego.org

Salon africain des assurances (SADA 2019)

La 3e édition sous le sceau de la digitalisation

Da digitalisation des assurances au profit des populations ». Tel est le thème de la troisième édition du Salon africain des assurances (Sada).
Cette année, ce salon prévu pour se tenir les 12 et 13 septembre 2019 à la Caistab au Plateau, sera meublé de panels et de conférences. Au menu, « *des thématiques portant sur la digitalisation des assurances, tant sur l'assurance vie que l'iard (Ndlr: incendie, accidents et risques divers), avec les acteurs du secteur, les banques, les cabinets de courtage, ainsi que tous les intervenants dans la chaîne des assurances* », a révélé la commissaire générale Valérie Kouamé, lors du lancement.
Ce 3e rendez-vous vient répondre à un objectif majeur : la digitalisation et la vulgarisation des assurances auprès des usagers en Côte d'Ivoire.
« *Ce salon vient combler un vide et il contribue à faire tomber les barrières surtout en créant une véritable proximité avec les usagers concernant les produits d'assurances proposés par les compagnies. Et en la matière, nous sommes convaincus qu'avec la digitalisation des assurances, ce rapprochement des usagers d'avec les produits d'assurances sera de plus en plus une réalité* », a soutenu la commissaire générale. La première édition s'était déroulée les 5, 6 et 7 octobre 2017 et la deuxième les 27, 28 et 29 septembre 2018 à Abidjan■

DRAMOUS YÉTI

Valérie Kouamé, commissaire générale du Salon africain des assurances.(PH : DR.)

REVUE DE PRESSE DCF

A QUELQUES JOURS DE LA TABASKI

Voici les prix des moutons

A quelques jours de la fête de la Tabaski, prévue ce dimanche 11 août 2019, l'abattoir de Port-Bouët vit une agitation. Le lundi 5 août 2019, notre équipe de reportage, sur place, a fait ce constat. En bordure de la voie, dans les environs de l'abattoir, plusieurs camions en provenance du Mali, du Niger et du Burkina Faso transportant le bétail, principalement les moutons, avançaient dans la direction du parc de débarquement. Certains camions arrivés plutôt déchargeaient leurs contenus. Des enclos implantés le long du trottoir depuis le carrefour Akwaba jusqu'à l'abattoir, font progressivement leur remplissage.

Interrogés sur l'affluence des bêtes au marché à bétail de Port-Bouët, des bouviers et autres commerçants de moutons pensent que contrairement à l'année précédente, à la même période, les arrivages de moutons ne sont en hausse ou en baisse. *Mais, chaque année, les prix sont pas le cas cette année. On prie pour que la situation change avant le jour de la fête»*, s'inquiète un boucher en quête d'ovins à prix abordables pour satisfaire sa clientèle de quartier.

La communauté musulmane prépare activement la "fête du mouton" [Ph. DR]

Quelques pas plus loin, Yacouba Séonie, un autre opérateur du secteur tente aussi de rassurer la clientèle concernant les prix. *«Le prix est fonction de la taille du mouton. On ne peut pas dire qu'ils*

Pour l'heure, les clients ne semblent pas se bousculer sur ce pèrent profiter de cette période pour s'arracher des bêtes à bon prix. *«C'est la loi de l'offre et de la demande qui dicte le prix. Des gens ne vont pas venir du Mali, du Niger, etc. pour brader leurs bêtes et retourner. S'ils ne parviennent pas à tout écouler pendant la période faste, ils négocient avec des commerçants locaux qui rachètent leurs bétails pour fournir leurs enclos»*, explique Bamba Namory, un grossiste.

Ouattara Ali, un client rencontré à l'abattoir de Port-Bouët lui, préfère avoir son mouton dès maintenant, afin d'éviter de se retrouver dans une situation où il pourrait ne pas s'offrir une bête pour la Tabaski. En plus, il pense que dès les premiers jours, les prix sont plutôt abordables contrairement à ce que l'on pourrait croire. *«Personnellement, je trouve que les prix sont abordables cette année. Vous savez, il n y a pas de mouton qui soit trop cher pour la Tabaski»*, a commenté M. Ouattara.

Chadon ABE (stagiaire)

BOUAKÉ / INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES

40 milliards fcfa pour le futur grand marché

La Côte d'Ivoire a bénéficié, vendredi 2 août 2019, d'un prêt de 96,6 milliards de fcfa, de la France à travers l'Agence française de développement (Afd) dont 40 milliards pour la construction du grand marché de Bouaké. Au lendemain de la signature de cette convention entre le ministre Adama Koné, en charge de l'E- itude au chef de l'État Alassane Ouattara pour la signature de ce prêt souverain qui aidera à la construction du marché central de la ville et de sa zone marchande. *«La signature de cette convention a été possible grâce à la volonté du président de la République et celle de son Premier ministre qui ont permis de franchir des obstacles. Si nous avons cette quiétude au niveau du financement de notre marché, nous devons avoir un minimum de reconnaissance à leur endroit»*, a dit Diibo Nico- que le marché central de Bouaké a brûlé dans un incendie depuis 1998.

Abdoul CISSÉ, à Bouaké

ÉCHANGES COMMERCIAUX USA-CÔTE D'IVOIRE

Ouattara ambitionne un niveau des exportations de 1 750 milliards Fcfa d'ici à 2025

Le chef de l'État, le président Alassane Ouattara, a présenté l'ambition de la Côte d'Ivoire en ce qui concerne les échanges commerciaux avec les États-Unis d'Amérique, à savoir «accroître le niveau des exportations de 500 milliards de fcfa aujourd'hui, à 1 750 milliards de Fcfa à l'horizon 2025». Et, les secteurs sur lesquels le gouvernement ivoirien compte s'appuyer sont les filières des fruits tropicaux, du manioc, de l'amande de cajou, du miel naturel et du karité. Alassane Ouattara a donné ces informations, lundi 5 août 2019, à l'ouverture de la conférence ministérielle dans le cadre du 18e forum Agoa (African Growth and Opportunity Act / Loi sur la croissance et les opportunités de développement en Afrique), qui se tient au Sofitel

Alassane Ouattara a informé que la stratégie Agoa a pour objectif la promotion du label ivoirien sur le marché américain. [Ph. DR]

Abidjan Hôtel Ivoire, dans la commune de Cocody.

Le chef de l'État a présenté, à cette occasion, les défis à relever par les pays africains pour tirer profit des échanges commerciaux avec les États-Unis d'Amérique. Il a cité, notamment, le défi de la diversification des produits échangés, de la compétitivité et de la productivité de certaines filières en levant les contraintes liées aux infrastructures de production, à la formation et la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée, à l'accès au financement pour les entreprises exportatrices et au coût des facteurs de production. Alassane Ouattara a indiqué que les travaux du 18e forum de l'Agoa devraient permettre d'identifier les voies et moyens pour renforcer et développer les opportunités commerciales offertes par l'Agoa.

Présentant les acquis de cette initiative, il a expliqué que l'accès préférentiel au marché américain, à travers l'Agoa, a permis d'accroître le niveau des échanges commerciaux entre les États-Unis et le continent africain de plus de 70 % sur la période 2008-2013. Alassane Ouattara a indiqué que ces efforts doivent être poursuivis afin d'augmenter significativement le volume des échanges de part et d'autres.

Le forum Agoa, faut-il le noter, a lieu pour la première fois à Abidjan depuis l'éligibilité de la Côte d'Ivoire audit programme et est placé sous le thème : «Agoa et le futur : Élaboration d'un nouveau paradigme commercial pour conduire le commerce et l'investissement entre les États-Unis d'Amérique et l'Afrique». Cette rencontre qui prend fin demain, mardi 6 août 2019, se tient en présence de 36 pays sur les 39 éligibles à l'Agoa et de plus de 1 100 participants.

I.B.

TRANSFORMATION DE L'ANACARDE

8 entreprises s'engagent à porter le taux de 10 à 45 % d'ici à 2022

8 entreprises ont pris l'engagement avec l'État de Côte d'Ivoire d'augmenter de 107 000 tonnes, le niveau d'amende de cajou transformée en territoire ivoirien. Ce qui fera passer le taux actuel de moins de 10% à 45% à l'horizon 2020. Cet engagement a été acté par la signature d'une «convention de transformation de noix de cajou brute», hier lundi 5 août 2019, à la primature à Abidjan-Plateau. Les 8 opérateurs qui ont embarqué dans ce pari sont Novarea, Sita, Afric agri industry, Inc, Stnc, Olam, Cilagri cajou et Aisa.

L'objectif de transformation mentionné plus haut tient sur 4 ans. Cette volonté manifeste des industriels du secteur à accompagner l'État de Côte d'Ivoire dans sa politique de transformation des matières premières agricoles, va permettre d'augmenter dans une proportion importante, le taux de noix de cajou transformée sur place. Toute chose qui réjouit les membres du gouvernement qui ont paraphé pour le compte de l'État ivoirien, le document d'engagement.

Le ministre Adama Koné a représenté le Premier ministre à la cérémonie de signature de convention avec les industriels de la filière anacarde. (Ph. DR)

Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce, de l'Industrie et de la promotion des Pme, qui a présenté le contexte de cet accord gouvernement-industriels du secteur cajou, a informé que ce consensus est le fruit d'une longue série de discussions. Laquelle a abouti à la prise d'une ordonnance en conseil des ministres du 3 juillet 2019, accordant de nouvelles incitations fiscales aux acteurs du segment de la transformation de la noix de cajou. Cette ordonnance, il faut le souligner, concède aux opérateurs une exonération des droits de douane et de la Taxe sur la valeur ajoutée (Tva) sur les achats d'équipements et de pièces de rechange réalisés dans le cadre de leurs investissements. Et ce, sur une période de 5 ans. En outre, les entreprises qui opèrent dans le secteur bénéficieront, essentiellement celles en développement d'activité par l'accroissement ou la modernisation des installations existantes, d'un crédit d'impôt.

Souleymane Diarrassouba, en évoquant ces mesures incitatives offertes aux industriels, réaffirmait une fois de plus la volonté du gouvernement de tout mettre en œuvre pour atteindre à terme, une transformation de 50% de la récolte de noix de cajou.

De tels sacrifices ne pouvaient pas laisser de marbre les opérateurs du secteur réunis au sein du Groupement des industriels de transformation du cajou (Gic-Ci). C'est en tout cas ce qu'a laissé entendre, au nom de ce groupement, Touré Moustapha. Il a même égrené d'autres mesures prises en leur faveur dont n'ont pas fait mention les collaborateurs du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. Notamment les subventions accordées à leur secteur d'activité par les banques.

Au nom du chef du gouvernement, le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Koné, est revenu sur les "concessions" faites par l'État, indiquant qu'elles s'inscrivent dans la logique de soutenir les activités à forte valeur ajoutée. Notant par ailleurs que dans le cadre de cette politique, l'accent est mis sur le développement de l'agro-industrie, la transformation des principaux produits d'exportation.

Notons que la signature avec ces opérateurs n'est qu'un début, puisqu'il reste une bonne quinzaine d'industriels qui devront bientôt rallier le projet national.

Élysée LATH

GESTION DES COTISATIONS CMU, PENSION DE RETRAITE

Les fonctionnaires et les retraités envoient un message à Ouattara

Le ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, Pascal Kouakou Abinan a reçu, le lundi 5 août 2019, à son cabinet à Abidjan-Plateau, deux délégations. L'une, de la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire (Mugefci), conduite par son Président du conseil d'administration (Pca) Kouamé Mesmin Komoé, et l'autre, de l'Association des organisations de retraités de Côte d'Ivoire, qui avait pour porte-parole, Kouassi Koffi Mathurin. Ces différentes délégations étaient porteuses d'un message de remerciements, de reconnaissance au Premier ministre Amadou Gon Coulibaly et au président de la République, Alassane Ouattara.

Kouamé Mesmin Komoé, justifiant la démarche de la Mugefci, face au ministre Abinan, a noté que dans le cadre de l'arrimage Mugefci-Couverture maladie universelle (Cmu), la mutuelle sociale qu'il administre avait sollicité l'appui du gouvernement au titre des cotisations pour le compte de Cmu. Cela, "de sorte que les ressources soient suffisantes pour gérer à la fois la Cmu et la complémentaire obligatoire que la Mugefci va mettre en place au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire". *«Ce plaidoyer a été pris en compte à travers la prise d'un décret le mois dernier, qui prend en charge la période de carence, de même que la contribution pour une part patronale. Les deux mis ensemble, feront que les fonctionnaires ne sentiront pas de variation sur leurs revenus par rapport à la Couverture maladie universelle»*, a fait constater Komoé Mesmin. *«Il était donc bon que nous venions traduire au ministre nos remerciements pour nous avoir accompagné dans toute cette procédure»*, a-t-il salué. Komoé Mesmin a ajouté que ce sont également des mots de félicitation que la délégation de la Mugefci est venue adresser au ministre vu que cet accompagnement a abouti à une réponse favorable du gouvernement.

A cette rencontre, le Pca de la Mugefci a introduit une requête auprès du ministère de tutelle à l'effet de rencontrer le président Alassane Ouattara pour lui exprimer de vive voix, et dans le cadre d'une "cérémonie solennelle haut en couleur", sa reconnaissance pour les actions posées au bénéfice des fonctionnaires. *«Nous souhaiterons avoir une rencontre solennelle avec le président de la République, si son calendrier le permet, à laquelle seront associés tous les membres du conseil d'administration ainsi que les délégués aussi bien d'Abidjan que de l'intérieur du pays»*, a sollicité M. Komoé.

A l'instar des fonctionnaires, les retraités de Côte d'Ivoire sont venus remercier le ministre pour son souci permanent de protéger au mieux les personnes vulnérables du pays que sont les personnes du 3e âge. *«Les services placés sous la tutelle de votre ministère nous donnent entière satisfaction selon leurs possibilités budgétaires»*, a mentionné Kouassi Koffi Mathurin. Mais aussi, le chef du gouvernement et le président de la République, car, a soutenu le porte-parole, 2019 ayant été décrétée l'année du social, les retraités ont observé avec beaucoup de satisfaction qu'ils perçoivent leurs pensions à bonne date et souvent avant chaque fin du mois ; que le nombre des personnes prises en compte par les filets sociaux a augmenté, etc.

Pour tous ces mots de reconnaissance à l'endroit du gouvernement, le ministre Abinan a dit sa fierté et sa joie, avant de saluer la démarche des différentes organisations. Il a promis de rendre fidèlement compte au Premier ministre, qui lui, informera par la suite le chef de l'État.

Elysée LATH

REVUE DE PRESSE DCF

ASSAINISSEMENT DU CADRE DE VIE

5 milliards de fcfa investis pour l'accompagnement des communes

Hamed Bakayoko annonce des projets

Le gouvernement de Côte d'Ivoire poursuit ses efforts d'assainissement du cadre de vie dans la mise en œuvre de sa politique de modernisation de la gestion des déchets avec une organisation nouvelle de la collecte des ordures. D'autres actions ont été annoncées lors de la célébration officielle de la 4è édition de la Semaine nationale de la propreté (Snp), hier lundi 5 août 2019 à Abobo. La ministre de l'Assainissement et de la Salubrité, Anne Désiré Ouloto, a annoncé un investissement de 5 milliards de fcfa pour accompagner les mairies en termes d'équipements destinés à la tâche. 5 communes dont 4 nouvelles (N'douci, Gbéléban, Adiaké, Attiégouakro) et Dabou ont reçu des équipements dans le cadre de cette célébration qui consacre l'hygiène environnementale. Ces équipements sont composés, entre autres, de tracteurs, de tricycles, de poubelles, des pelles, de brouettes et de bottes. Selon la ministre, 12 autres communes auront leurs équipements dans une semaine. Le 10 octobre prochain, ce sera au tour de Dimbokro, distinguée meilleure collectivité en 2018, qui aura également son lot de matériels d'assainissement. Le ministère prévoit équiper 23 communes avant la fin de l'année. La mairie d'Abobo a reçu sa part dont 2 unités de fabrication de géobéton à l'aide de sachets plastiques. La ministre a invité les populations au changement de mentalité pour faire de la Côte d'Ivoire, un pays propre et respecté. «*La propreté est un indicateur de rigueur, de discipline, un moyen d'être et de santé physique et morale*», a enseigné Mme Ouloto. Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Sidiki Diakité, a félicité la patronne de l'assainissement en Côte d'Ivoire pour son engagement à offrir un cadre de vie sain aux populations. Ses encouragements vont également à l'endroit du maire d'Abobo, Hamed Bakayoko, ministre de la Défense «*qui est en train de changer le visage de sa commune*». Cette cité de près de 2 millions d'habitants produit 25 % des déchets du district d'Abidjan. Représentant le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, le maire Hamed Bakayoko a dévoilé son plan d'assainissement qui met un point d'honneur à la sécurité sanitaire des aliments. Il a annoncé la distribution de blouses et de gants à tous ceux qui vendent les aliments (la viande, le poisson, etc). M. Hamed Bakayoko a promis offrir 10 millions de fcfa à la meilleure équipe de salubrité de sa commune.

Marcelle AKA

Le maire Hamed Bakayoyo, ministre de la Défense, (à droite) , le ministre de l'intérieur et de la Sécurité, Sidiki Diakité et la ministre de l'Assainissement et de la salubrité, Anne Ouloto, dans le cadre de la remise symbolique de ces équipements (Ph DR)

APRÈS L'INAUGURATION DE LA ROUTE ADZOPÉ-YAKASSÉ-ATTOBROU

Joseph Séka Séka: «Nous allons continuer à vulgariser les œuvres du président Ouattara dans notre région»

La cérémonie d'inauguration de l'axe Adzopé-Yakassé Attobrou et de la pose de la première pierre du Centre hospitalier régional (Chr) d'Adzopé, par le chef de l'Etat Alassane Ouattara, a tenu toute ses promesses. Après cette rencontre tenue samedi 3 août 2019 au stade Alassane Ouattara d'Adzopé, en présence d'une forte mobilisation, le ministre Joseph Séka Séka, cadre et fils de la région, selon son service communication, n'a pas manqué d'exprimer sa joie et celle de ses parents face à ces actions du locataire du palais d'Abidjan. Le ministre de l'Environnement et du Développement durable qui épouse parfaitement la philosophie du président Ouattara,s'est voulu l'ambassadeur du président de la République dans sa région. Il a ainsi pris l'engagement de vulgariser ses œuvres dans toute la région de La Mé afin que celles-ci soient vues, sues et imprimées dans la conscience collective.

Joseph Séka Séka compte réaliser cette prouesse à travers un film institutionnel qu'il a déjà lancé sur le terrain. A en croire le cadre du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (Rhdp), ce film retrace toutes les grandes actions et projets d'envergure réalisés par le président Ouattara dans la région. Mais aussi, il ouvre une lucarne sur les projets de développement déjà annoncés par le premier citoyen ivoirien en faveur de la région. Ces différents projets qui sont l'objet de la vulgarisation à travers ce film, portent sur l'électrification, l'éducation, l'adduction en eau potable, les infrastructures routières et sanitaires et aussi le domaine agricole, puisque la région est fortement ancrée dans l'agriculture. Outre ces secteurs, bien d'autres innovations sont en cours. Selon le ministre, ce moyen de communication sur la politique de développement engagée par le gouvernement Ouattara dans sa région, va permettre aussi aux populations, non seulement d'être informées de façon claire et précise, mais aussi de s'exprimer dans la région, tout en appréciant les actions du chef de l'Etat dans leur région. Ce qui pourra être une source de «désintoxication» des esprits avant la présidentielle de 2020. Le film, il faut le noter, donne aussi l'occasion aux populations de faire aussi des propositions et des suggestions. Lors de la cérémonie du samedi dernier, quelques segments de ce film ont été projetés sur des écrans. Ce qui a permis de mieux comprendre les actions d'envergure initiées dans la région de La Mé.

Cyrille DJEDJED

Le ministre Séka Séka invite les populations de la région de La Mé à croire au président Ouattara. (Ph. DR)

BOUAKÉ

Traoré Mamadou (membre du bureau politique du Rhdp):

«Le peuple baoulé n'est pas

POLITIQUE NATIONALE

Des confidences sur le séjour de Soro en Europe

Une rencontre prévue avec Blé Goudé

L'actualité politique ivoirienne sera marquée dans les toutes prochaines semaines par une rencontre entre l'ex-leader des jeunes patriotes, Charles Blé Goudé, et l'ex-président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro. En Europe, depuis plusieurs semaines, le député de Ferké n'a pas cessé de maintenir le contact avec son successeur à la tête de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (Fesci) Charles Blé Goudé. « Je puis vous assurer que depuis près d'un mois qu'il est là, il n'y a pas une seule semaine où lui et Blé Goudé ne se parlent pas au téléphone », a confié à L'inter un proche de Guillaume Soro. L'information nous a été confirmée par un proche de Charles Blé Goudé lequel souligne que le rapprochement entre les deux anciens leaders estudiantins sera couronné début septembre par une rencontre à La Haye. C'est dans la ville néerlandaise que Charles Blé Goudé, acquitté de crimes contre l'humanité en première instance par la Cour pénale internationale, vit sa liberté conditionnelle. Il s'agira pour Guillaume Soro, apprend-on, d'exprimer, dans un premier temps, sa compassion et son soutien à Charles Blé Goudé pour l'épreuve qu'il traverse. Il devrait saisir, ensuite, l'occasion pour présenter son pardon à Charles Blé Goudé pour les incompréhensions qui ont émaillé leurs relations. Enfin, Guillaume Soro devrait inviter son hôte à s'engager dans la même vision politique que lui quant à l'avenir de la Côte d'Ivoire qui passe par les échéances de 2020.

La rencontre entre Guillaume Soro et Blé Goudé est prévue à La Haye début septembre (Ph. DR)

En attendant son entrevue avec l'ancien ministre de la Jeunesse de Laurent Gbagbo, le chef de l'ex-rébellion des Forces nouvelles, se trouve à Paris où il multiplie les contacts avec les responsables de mouvements de soutien qui lui sont proches. L'objectif, pour Guillaume Soro, candidat présumé à la présidentielle de 2020, est d'asseoir sa popularité.

Très régulièrement, le député de Ferké rencontre le président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (Pdci), Henri Konan Bédié, qui séjourne, lui aussi, dans la capitale française.

REFUS DE GBAGBO. Selon nos informations, l'ex-chef d'État, Laurent Gbagbo, qui, lui, vit sa liberté conditionnelle à Bruxelles en Belgique, a refusé de recevoir celui qui fut, à une certaine époque, son Premier ministre. Pourtant, glisse une source bien informée, Henri Konan Bédié, récent visiteur de Laurent Gbagbo, a fait un lobbying pour que le fondateur du Front populaire ivoirien (Fpi) accepte de recevoir Guillaume Soro. Le sphinx de Daoukro aurait notamment mis en avant le fait que M. Soro ait marqué son accord pour prendre part, avec son Comité politique, à la plateforme de l'opposition en construction. Avec cet argument, M. Bédié aurait tenté en vain de convaincre Laurent Gbagbo d'associer Guillaume Soro à leurs retrouvailles du lundi 29 juillet 2019.

Blaise BONSIE
Correspondant en France

L'inter dit

Par H. ZIAO

59 ans

La soixantaine bientôt remplie. En attendant, 59 piges demain. Un âge de sagesse. De responsabilité. Que diantre en avons-nous fait ? Depuis ce 7 août 1960. Ces cris de liberté, de joie. Ces vivats pour l'indépendance. Eh oui ! L'indépendance. Pas un vain mot. Tout aussi un comportement. Se prendre en main. S'assumer. Après 59 ans, quel bilan ? Si ce ne sont les divisions politiques, des inimitiés, un pays en retard, une guerre civile avec 3000 morts, de redoutées élections à venir...Ça alors ! 59 ans après, réfléchissons-y !

AFFAIRE «TENTATIVE D'EMPÊCHEMENT DE LA RENCONTRE DE BRUXELLES»

Alassane Ouattara dément catégoriquement:

«Quand deux Ivoiriens se rencontrent, ce n'est pas mon problème.... Je ne suis jamais intervenu»

Dans l'entourage du chef de l'État ivoirien, plusieurs sources ont affirmé qu'Alassane Ouattara avait juré empêcher la rencontre entre Laurent Gbagbo et Henri Konan Bédié, fin juillet à Bruxelles. Mais le président ivoirien assure à Jeune Afrique qu'il n'en est rien. C'était le fait majeur de la dernière semaine politique ivoirienne. Lundi 29 juillet, Laurent Gbagbo et Henri Konan Bédié se sont rencontrés, près de neuf ans après leur dernier entretien. Un tête-à-tête en forme de rapprochement entre deux hommes longtemps rivaux.

ADO AFFIRME QU'IL N'EST PAS INTERVENU

Dans son numéro 3056, Jeune Afrique en décrypte les coulisses et expose les réactions des principaux acteurs politiques ivoiriens. Nous relatons notamment, qu'après sa récente rupture avec Henri Konan Bédié, qui n'a pas souhaité rejoindre le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (Rhdp), Alassane Ouattara avait juré que ces retrouvailles «*n'auraient pas lieu*» et que son camp «*a tout entrepris pour les empêcher.*» Selon nos informations, différentes personnes disant agir pour le compte du président ivoirien sont intervenues en ce sens.

Des propos «*mensongers*», assure le président ivoirien, qui dément formellement s'être intéressé à cette entrevue de quelque manière que ce soit. «*Quand deux Ivoiriens se rencontrent, ce n'est pas mon problème. Les gens peuvent se voir où ils veulent et quand ils veulent, ce n'est pas mon affaire. Je ne suis jamais intervenu*», explique Alassane Ouattara à Jeune Afrique. «*Ce n'est pas ma manière de faire de la politique, conclut-il. Mon problème, ce n'est pas cela, c'est de faire venir des investisseurs en Côte d'Ivoire et d'améliorer la vie de mes concitoyens.*»

Le président de la République, Alassane Ouattara, assure ne pas être intervenu pour empêcher une quelconque rencontre d'Ivoiriens. (Ph. DR)

UN MESSAGE PORTÉ PAR MAHAMADOU ISSOUFOU

Le cas de Laurent Gbagbo n'a été évoqué qu'une seule fois avec lui, précise-t-il encore. C'était à la mi-juillet, lorsque le président nigérien Mahamadou Issoufou lui a fait part d'un message du socialiste français Guy Labertit, ami de Laurent Gbagbo, assurant que l'ancien président souhaitait la réconciliation en Côte d'Ivoire.

Acquitté en premier instance de crimes contre l'humanité par la Cour pénale internationale, Laurent Gbagbo espère voir les conditions posées par l'instance internationale levées, afin de rentrer prochainement en Côte d'Ivoire. Un retour qui poursuivrait la recomposition politique en cours, à quatorze mois de la prochaine présidentielle. Chacun des trois partis majeurs se prépare d'ores et déjà à cette échéance qui promet d'être très disputée.

Source: Site de Jeune Afrique